

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_332

OBJET :

FINANCES

**GESTION BUDGETAIRE
2023**

**BUDGET CENTRE DE
SANTE MUNICIPAL**

**APPROBATION D'UNE
DECISION MODIFICATIVE
N° 1**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 DECEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 30 novembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 décembre 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Pascaline PATIN, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Thierry ROLLET, *conseiller municipal délégué*, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Vincent MOISSONNIER et Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Luc REYNARD.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Thierry ROLLET Valérie MACHON Andrée RICCETTI Vincent MOISSONNIER Bérenger CENTI	Nabih NEJJAR Chantal LACOUR Bénédicte PARIS Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**GESTION BUDGETAIRE 2023
BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL
APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1**

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge des finances et du personnel, expose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités locales articles L2121-29

Vu la délibération du 16 mars 2023 approuvant le Budget Primitif du centre de santé municipal pour l'exercice 2023,

Considérant que lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible,

Considérant que les Décisions budgétaires Modificatives (DM) permettent d'ajuster des crédits non prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative N°1 qui est proposée en dépenses de fonctionnement concernant :

- Des réajustements de crédits sur la maintenance et les formations en informatique,
- Un complément de crédits sur la masse salariale suite à l'arrivée d'un nouveau médecin à temps plein et la revalorisation du point d'indice.

Le Centre de Santé Municipal bénéficie de subventions lui permettant d'équilibrer ses recettes. Certaines font l'objet d'acomptes et de régularisations au regard de la réalité de l'activité sur le 1^{er} semestre de l'année N+1.

Dans l'attente du versement de ces subventions potentielles et par mesure de prudence, les dépenses sont financées par une subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 44 500 €.

La Décision Modificative s'équilibre à 45 110€.

Une synthèse des prévisions est retracée dans le tableau ci-après.

Chap.	Nature des dépenses	BP 2023 pour mémoire	DM1
O11	Charges à caractère général	65 810	15 174
	Fluides et énergies	200	-
	Fournitures diverses	6 000	- 800
	Contrats, maintenance & formation	9 470	15 100
	Services extérieurs	50 140	874
O12	Charges de personnel et frais	435 712	30 036
65	Autres charges de gestion	250	- 100
	Total dépenses de gestion courante	501 772	45 110
67	Charges exceptionnelles	-	-
	Total dépenses de réelles de fonctionnement	501 772	45 110
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	501 772	45 110
O13	Atténuation de charges	-	-
70	Produits des services	295 000	-
74	Dotations & participations	205 756	45 110
	Subvention d'équilibre budget général	60 000	44 500
	Autres participations	145 756	610
75	Autres recettes	940	45 110
	Total recettes de gestion courante	501 696	45 110
77	Produits exceptionnels	-	-
	Total recettes réelles de fonctionnement	501 696	45 110
002	Excédent reporté	76.19	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	501 772	45 110

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par *27 voix pour et 6 abstentions*, approuve cette Décision Modificative n° 1 du budget annexe du Centre de Santé Municipal.

Riorges, le 8 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc REYNARD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN